

Livry-Info

Lorsque nous avons été élus, nous avons pris l'engagement de vous informer le plus complètement possible sur les actions que nous comptons mener, les projets, les réalisations, les objectifs de vos élus. C'est à cet effet que nous avons créé ce bulletin, **Livry-Info**, que vous trouvez chaque trimestre dans votre boîte aux lettres. Le numéro 1 comptait quatre pages et une seule photo; nous sommes passés ensuite à six pages, avec sept photos; ce numéro "spécial compte rendu de mandat" vous retrace sur douze pages et à travers onze photos les principaux faits de l'année écoulée.

Nous espérons que la présentation, le contenu vous satisfont. Il est bon de rappeler que nous sommes prêts à accueillir toute suggestion ou critique, et que nos colonnes sont ouvertes à tous. Les associations ne s'en privent pas et nous sommes heureux de leur permettre ainsi de disposer d'un support pour annoncer leurs manifestations.

Vous constaterez enfin dans ce numéro l'apparition, timide, de la publicité. Nous espérons que cela ira en s'améliorant, ce qui nous permettra de soigner encore plus la présentation de votre **Livry-Info**. Merci à nos annonceurs présent et futurs.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

La Commission d'Information

LE MOT DU MAIRE

13 mars 1983, Le Conseil municipal nouvellement élu se préparait à assumer ses responsabilités dans la gestion et l'animation de notre commune de Livry-sur-Seine.

Au terme de cette première année de mandat, il m'apparaît nécessaire d'examiner le chemin déjà parcouru. C'est pourquoi ce numéro spécial de **Livry-Info** est consacré au compte rendu des principales réalisations et actions que nous avons menées, cela dans le souci constant, partagé par l'ensemble des habitants, de préserver la vocation de notre village.

Chacun des articles présentés vous éclairera sur les résultats obtenus dans les divers domaines, sur les difficultés que nous avons rencontrées, et aussi vous informera sur les projets à l'étude. Enfin, une présentation du budget primitif 1984, qui vient d'être voté par le Conseil municipal, vous permettra de connaître les principaux objectifs pour cette année.

Je terminerai ces quelques lignes en réaffirmant que vos élus ont la volonté et l'ambition d'œuvrer dans le sens des intérêts de tous.

Le Maire,

Claude Forthomme



En mars 1983, le nouveau Conseil municipal était heureux d'offrir à Michel Blanchouin l'écharpe qu'il avait portée pendant six ans de mandat à la mairie de Livry.

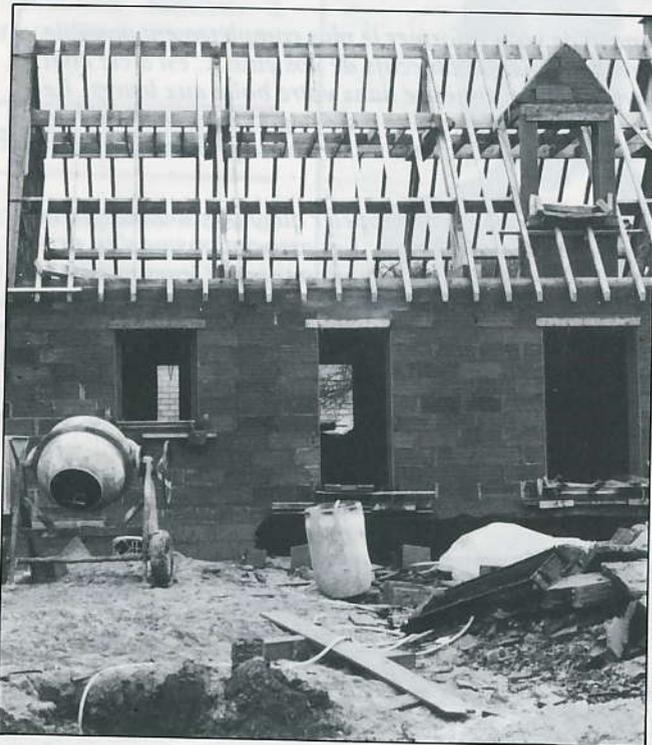
URBANISME

Après un an de fonctionnement, un premier point peut être fait sur l'activité de la Commission municipale d'Urbanisme et du Cadre de vie. Cette commission s'attache à traiter les affaires courantes telles celles concernant l'occupation des sols, les régularisations d'alignement ou les achats de terrains, mais elle est aussi force de proposition pour le Conseil municipal, de façon à améliorer le cadre de vie dans notre commune (ramassages divers, transports, Contrat rural).

AFFAIRES COURANTES

1) Occupation des sols :

En 1983, quatre demandes de permis de construire ont été déposées concernant de nouveaux pavillons, et vingt-neuf pour des modifications (agrandissements, clôtures, garages, Velux, etc.).



1983 a vu également le règlement définitif et la transformation du Domaine d'Artémis en Parc résidentiel de loisirs, après sept ans de négociations avec l'ancienne équipe municipale.

2) Achats de terrains :

La Commission d'Urbanisme développe une politique d'acquisition foncière au bénéfice de la commune dans les zones NA (ce sont les zones destinées à accueillir de nouvelles constructions sur Livry). Ces acquisitions se font par le relais du Département qui exerce pour notre compte son droit de préemption. Il n'échappe à personne qu'il va de l'intérêt de la commune d'être propriétaire de terrains si elle veut maîtriser une urbanisation future.

Dans le village, différents terrains appartenant à la S.N.C.F. sont en cours de négociation pour permettre l'amélioration du secteur gare-passage à niveau.

Au niveau du bois de la Garenne, une promesse de vente a été signée par le maire pour acquérir près de 7 000 m² et une donation de Mme Valembos a été enregistrée, qui viendront s'ajouter au parc A.-Vivot (1 hectare) donné à la commune en 1982.

3) Alignements :

Les dossiers d'alignement des rues du Four-à-Chaux, des Chanois, et du chemin des Aulnettes ont été approuvés par le Conseil municipal.

PROPOSITIONS

1) Ramassages divers :

Comme elle s'y était engagée, notre commune a mis en place un ramassage de verre (près de 10 tonnes en sept mois) au profit de la Ligue contre le cancer; le ramassage des vieux papiers avec l'Association pour la protection de l'environnement nous a rapporté 500 F pour acheter des arbres. En ce qui concerne les textiles, c'est 3 ou 4 camions (merci à M. D. Bernardi pour son aide) et une remorque de tracteur qui ont constitué la contribution de Livry à l'œuvre des Paralysés.

Quant au désormais traditionnel ramassage des ferrailles, il est toujours aussi prisé et est l'occasion d'un nettoyage des chemins communaux par nos cantonniers. Malheureusement ce souci de propreté n'est pas partagé par tous, témoin le déplorable état du chemin de Livry à Chartrettes.

2) Transport

Les résultats de l'enquête que nous avons effectuée en mai sont apparus fortement surévalués. Après avoir provoqué une réunion, nous nous sommes aperçus que seules les personnes d'un certain âge étaient intéressées, et par une liaison Livry-place Saint-Jean hebdomadaire ou tous les quinze jours. Ce service débutera dans les jours qui viennent le jeudi après-midi (départ 14 h 30, retour 17 h 30 environ).

Pour ce qui est du train, des rumeurs émanant de la S.N.C.F. nous permettent d'espérer une amélioration de la desserte pour 1985.

3) Contrat rural :

Sur proposition du maire, la Commission d'Urbanisme a eu à préparer ce dossier. Un projet permettant — l'aménagement de la totalité de la Villa du Nil (salles de réunion, d'exposition) — l'acquisition de terrains dans le bois de la Garenne pour créer un parc et aménager un parcours de santé a été défini. Les administrations concernées ont répondu favorablement et nous espérons être entendus du Département et de la région Ile-de-France qui subventionnent à 70% le montant du contrat (1,5 million de francs).

Voici, résumées autant que possible, les activités de la Commission d'Urbanisme. Pour 1984, une grande nouveauté va marquer les droits s'attachant à l'occupation des sols : la décentralisation. Cette réforme souhaitée depuis longtemps par de nombreuses équipes municipales voit enfin le jour. Nous avons décidé de continuer à nous assurer le concours des services techniques de la D.D.E., mais c'est le maire ou son représentant qui accordera ou refusera désormais le permis de construire. Les demandeurs n'auront plus qu'un seul interlocuteur : la commune.

La Commission d'Urbanisme

Le samedi 14 avril au matin, on a pu voir reflourir sur la commune un affichage sauvage à caractère politique. Gageons que ceux qui s'engageaient, il y a un an, à "respecter l'environnement et le site de Livry" auront à cœur, à l'avenir, d'éviter de tels débordements.



La Bourse aux vêtements du 25 mars

AFFAIRES SOCIALES (en bref)

Bientôt les vacances d'été.

Le Bureau d'Aide Sociale souhaiterait connaître les personnes désirant faire inscrire leurs enfants dans une colonie de vacances (permanence en mairie le lundi de 15 à 18 heures).

Les personnes retraitées sont priées de retenir la date du 7 juin prochain pour le voyage annuel. Une lettre personnelle leur sera envoyée ultérieurement.

Savez-vous ce qu'est la télé-alarme.

Les personnes âgées, malades, seules, peuvent demander l'installation d'un poste de télé-alarme. Il suffit d'une simple pression de la main sur une poire spéciale pour appeler le SAMU de l'hôpital, à condition que la personne soit équipée du téléphone.

Si vous désirez avoir de plus amples renseignements, veuillez vous mettre en rapport avec le secrétariat de mairie ou le B.A.S., le lundi après-midi ou sur R.V.

La dernière Bourse aux vêtements a connu un succès comparable aux précédentes, avec un chiffre d'affaires en augmentation. Merci à tous nos fidèles et rendez-vous à la prochaine pour les vêtements d'hiver.

La Commission Sociale



Le député, le maire et notre doyenne au repas du B.A.S.

UN HOPITAL POUR LES ENFANTS (Publication par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité d'une circulaire "l'Hospitalisation des enfants")

Le petit enfant derrière les barreaux d'un lit d'hôpital rêve à sa maman... "Pourra-t-elle seulement me trouver dans cette grande maison ?.."

C'est pour atténuer cette rupture d'avec le milieu familial qu'est publiée la circulaire n° 83-24 (1^{er} août 1983) du ministère de la Santé. Elle s'adresse avant tout au personnel soignant des services de pédiatrie. Pour ma part, je lui souhaiterais une large diffusion. Tous les parents et futurs parents ont à participer, à œuvrer à l'humanisation des hôpitaux. Humanisation ne signifie pas seulement plantes vertes, parquets brillants, objets "briqués"... C'est surtout rendre à l'hôpital une chaleur humaine, un sens de l'accueil, une communication entre partenaires soignants-soignés.

Tel est le sens et le contenu de la circulaire sur l'enfant à l'hôpital. En préalable, elle énonce les besoins psycho-affectifs de l'enfant, soulignant les dangers quand ceux-ci ne sont pas satisfaits : risque de détresse et de traumatisme psychologiques. Toute la circulaire vise à éviter ces risques. D'abord l'accueil, préparer l'enfant à l'admission : il faut prendre le temps du contact avec le personnel soignant du service, celui-ci présente à l'enfant son nouvel environnement.

Un accent très fort est mis sur l'amélioration des conditions de séjour et cherche ainsi à atténuer la rupture d'avec la famille. Le service est ouvert aux parents de jour et de nuit. Il est recommandé de permettre aux parents de dormir près de l'enfant de moins de quinze ans. Cette circulaire peut être consultée à la mairie de Livry.

Pour que l'hôpital, la clinique, tout lieu d'accueil de la personne malade ou handicapée devienne un lieu de réconfort, de soins, de communication, mais aussi de technique rigoureuse, nous devons nous sentir tous concernés. Dans leur programme de formation, les infirmières découvrent toute une zone de décision soi-

gnante qui leur est propre. Celle-ci recouvre tout les soins d'entretien de la vie. Ces mots prennent tout leur sens dans la rencontre de la personne de l'enfant, de l'adulte ou de la personne âgée.

Comme disait Marc Oraison, "soigner, c'est aider à vivre".

O. R.

Votre enfant a de la fièvre, il vous inquiète. N'attendez pas !

Téléphonez à votre médecin traitant. S'il n'est pas là ou pas disponible, roulez votre enfant dans une couverture et emmenez-le au service des urgences de l'hôpital. Là vous trouverez toujours un médecin pour les premiers soins et un diagnostic provisoire. Vous pouvez alors choisir, étant éclairé par ce diagnostic, de :

- ramener votre enfant à la maison;
- l'emmener dans une clinique de votre choix;
- le faire hospitaliser dans le service de pédiatrie de l'hôpital.

FINANCES

Le Budget Primitif 1984

UN BUDGET ETABLI DANS LA CONCERTATION

Cinq réunions de la Commission municipale des Finances et deux réunions de la Commission extramunicipale ont permis d'élaborer le budget 1984 voté à l'unanimité par le Conseil municipal le 2 mars 1984.

C'est donc un budget de concertation que la Commission des Finances a proposé au Conseil municipal et probablement peu de communes peuvent faire état d'une telle participation à la mise au point d'un document essentiel pour la gestion communale.

LES GRANDS AXES

- LIMITATION des dépenses de fonctionnement,
- POURSUITE de l'aide communale aux associations,
- POURSUITE des travaux d'amélioration de la commune (voirie, bâtiments, éclairage, cimetière, etc.)
- LIMITATION de la pression fiscale et rééquilibrage des différentes taxes.

LES CHIFFRES

Budget total : 4 324 000 F (+ 11,6% par rapport à 1983) dont 2 944 000 F en fonctionnement et 1 380 000 F en investissement.

Impôts locaux :

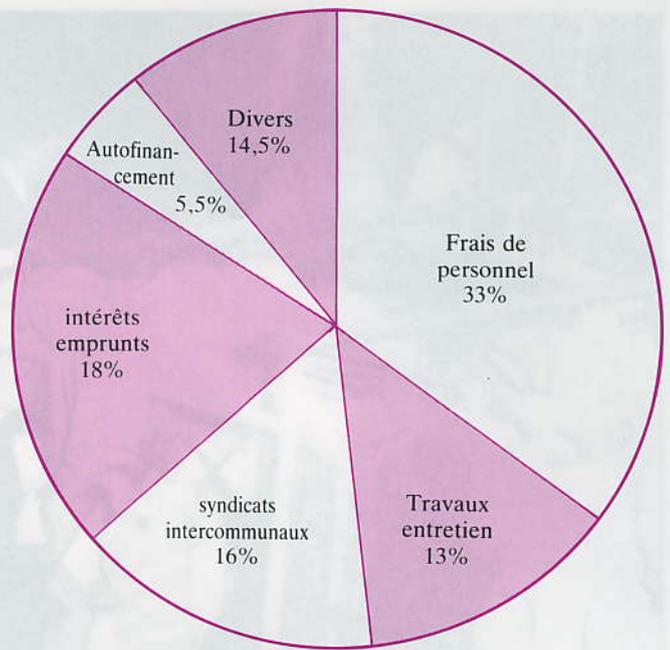
- Taxe d'habitation taux inchangé (5,45%)
- Taxe foncière bâtie taux réduit de 3,3% (15%)
- Taxe foncière non bâtie taux inchangé (88,75%)
- Taxe professionnelle taux inchangé (15%).

ANALYSE DETAILLEE

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

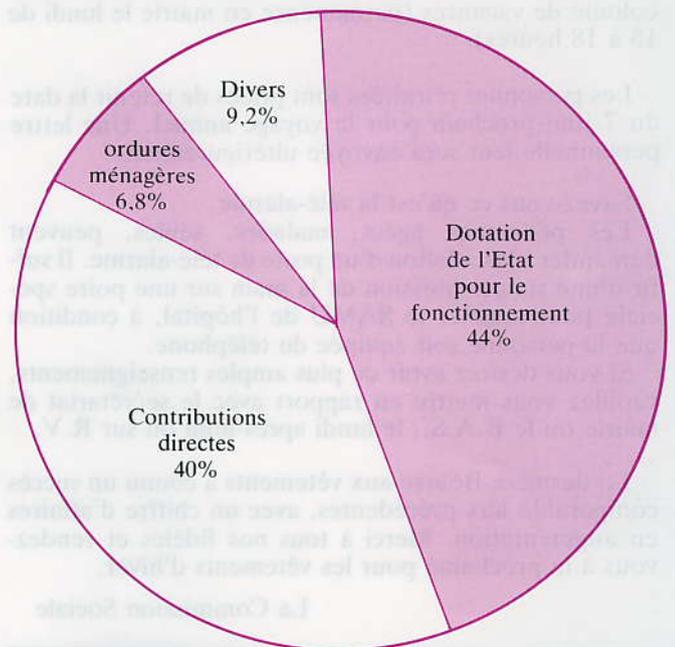
Dépenses : 2 944 000 F (+ 13,4%)

• Fournitures	105 000 F
• Personnel	995 000 F
• Impôts	7 000 F
• Travaux entretien	380 000 F
• Participations intercommunales	472 500 F
• Subventions	77 500 F
• Frais de gestion	193 000 F
• Frais financiers	554 000 F
• Autofinancement	160 000 F



Recettes : 2 944 000 F

• Ordures ménagères	200 000 F
• Locations immeubles	85 500 F
• Produits financiers	69 000 F
• Subventions	68 500 F
• Dotation Etat pour le fonctionnement	1 289 500 F
• Impôts indirects	56 000 F
• Impôts locaux	1 179 500 F



Commentaires :

Seules les dépenses obligatoires progressent de plus de 4,5% à l'exception des subventions (+14,1%). En effet, la municipalité a désiré réduire le plus possible les dépenses sans toutefois pénaliser les associations. Toutes les associations subventionnées en 1983 retrouvent le même niveau d'attribution sauf le Comité des œuvres sociales des employés communaux dont la subvention passe de 4 000 F à 6 800 F pour représenter maintenant 1% des charges salariales communales.

Deux nouvelles associations sont subventionnées :
 — l'A.P.A.A.L. (association destinée à promouvoir la formation musicale des enfants de Livry) : 2 000 F.
 — l'A.D.A.M.F.R. (Association départementale des aides ménagères de la famille rurale) : 1 F par heure d'aide ménagère réalisée sur la commune en 1982, soit 5 300 F.

Les recettes principales viennent d'une part de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat et d'autre part des contributions directes.

La dotation globale de fonctionnement progresse en 1984 de 7,2% et représente 44% des recettes soit une part identique à celle du budget 1983.

Le revenu des contributions directes (impôts locaux) progresse de 28% grâce à :

- une revalorisation nationale des bases d'imposition (comme ceci se fait annuellement depuis 1980)
- une progression des bases due aux nouvelles constructions, entreprises et la suppression de l'exonération

décidée au plan national pour certaines constructions, et sans toutefois nécessiter d'augmentation des taux d'impositions locales comme nous allons le voir.

LES IMPOTS LOCAUX

Le Conseil municipal a décidé de **maintenir inchangés les taux d'imposition** relatifs à la taxe d'habitation, à la taxe foncière sur les propriétés non bâties et à la taxe professionnelle. Par contre, pour réduire progressivement le poids de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il a décidé de réduire son taux de 3,3%. En tenant compte des variations nationales des bases, vos évolutions d'impôts 1984 seront les suivantes :

Nature de la taxe	Taux communal 1983	Taux communal 1984	Taux moyen départemental	EVOLUTIONS	
				Avec augmen- tation des bases	Sans augmen- tation des bases
Taxe d'habitation	5,45	5,45	11,34	+ 12%	0
Taxe foncière bâtie	15,5	15	16,55	+ 8,7%	- 3,3%
Taxe foncière non bâtie	88,75	88,75	36,35	+ 8%	0
Taxe professionnelle	15	15	—	+ 10%	0

B - SECTION INVESTISSEMENT

Budget : 1 380 000 F (+ 7,9%)

Le tableau ci-dessous résume les décisions prises par le Conseil municipal :

Les chiffres de ce tableau mettent en évidence la volonté du Conseil municipal de poursuivre les investissements communaux comme au cours des sept années précédentes, à savoir : poursuivre les travaux de voirie (rue de Melun); poursuivre la modernisation de l'éclairage public pour réduire les frais de gestion de ce service; aménager et drainer le cimetière; acquérir les ter-

rains situés dans les réserves foncières communales; entretenir les bâtiments communaux et renouveler le matériel d'entretien communal.

Pour réaliser ces travaux et acquisitions il faut évidemment trouver les recettes correspondantes. Elles seront cette année pour une grande part dues aux subventions (Etat, Région, Département) : 272 000 F, à la récupération de la T.V.A. sur les travaux réalisés en 1982 et à la taxe locale d'équipement. Toutefois ces recettes ne sont pas suffisantes et nous ferons appel à l'emprunt : environ 500 000 F (niveau le plus faible depuis près de dix ans).

Recettes	Dépenses							
	Capital	Mobilier Matériel	Acquisitions foncières	Bâtiments communaux	Voirie	Eclairage public	Cimetière	Divers
Emprunts			90 000	100 000	167 000		150 000	
Subventions				45 000	67 000	76 000	84 000	
Dotation équipement					20 000			
T.V.A.		90 000		21 000	164 000		12 000	
T.L.E.	30 000				32 000	44 000	4 000	24 000
Autofinancement	160 000							
TOTAUX	190 000	90 000	90 000	166 000	450 000	120 000	250 000	24 000

CONCLUSION

Le budget 1984 est un budget de progrès, élaboré dans la concertation. Il permettra à la commune de poursuivre sa destinée sur la voie tracée depuis sept ans, c'est-à-dire de donner une priorité à l'investissement.

Mais toute œuvre de progrès nécessite la participation de chacun. Ces réalisations seront donc possibles grâce à l'effort de tous, effort qui se traduit en particulier par les impôts locaux. Toutefois, la municipalité de Livry a réussi à bâtir un budget de progrès qui ne conduit pas à un accroissement des taux d'imposition communaux. Si l'on tient compte des variations nationales des bases d'imposition, vos impôts locaux devraient s'accroître entre 8 et 12% selon le type d'impôt auquel vous êtes assujettis. Peu de communes peuvent se vanter d'un tel résultat cette année.



MOUVEMENT D'HUMEUR

“Bougnoule ! Youpin ! Pédé !”

Ces qualificatifs, que ceux qui les utilisent veulent le plus injurieux possible, on les entend à longueur de journée. Il ne fait pas bon être différent ces temps-ci.

“Je suis français, moi, monsieur !” entend-on aussi. Voire ! D'après une étude récente, il apparaîtrait qu'étant donné la population de la France à l'époque et le nombre astronomique de ses enfants illégitimes, Charlemagne serait l'ancêtre de plus de 20 millions (oui, 20 millions!) de Français d'aujourd'hui. Voilà qui fait bien dans la photo de famille, un aïeul empereur. Mais à côté de lui, sur les autres branches de l'arbre généalogique, qui n'a pas un Arabe survivant du massacre de Poitiers, un Viking hirsute, un Anglais bâtisseur d'une de “nos” bastides de Guyenne, un Polonais ou un Belge poussé chez nous par la guerre, un Italien fuyant la misère ou la dictature, ou un de tous ceux qui, persécutés chez eux pour leurs opinions, ont de tout temps choisi la France, terre d'asile et de liberté, comme seconde patrie. Et je ne cite que pour mémoire les ressortissants de la multitude de pays à qui nous sommes allés apprendre, par la force souvent, que leurs ancêtres étaient les Gaulois : Noirs d'Afrique, Annamites, Algériens, etc.

La liste est longue de tous ces déracinés qui ont, au cours de l'Histoire, contribué par leur présence, leur travail, leur génie pour certains, à faire de notre pays ce

qu'il est. Alors d'où vient que nous applaudissons ces immigrés que sont Yves Montand, Modigliani, Yannick Noah, alors que nous n'avons que mépris pour leurs compatriotes qui, affublés d'un ciré jaune, creusent sous la pluie les fondations de nos maisons ? La différence est-elle abolie dès qu'elle s'exprime du haut d'une scène, la raquette à la main ou le ballon au pied ?

Il y a des problèmes d'assimilation, c'est indéniable, mais pourquoi ne pas œuvrer pour qu'elle se fasse le mieux possible ? Aussi, quand on voit un M. Le Pen faire campagne sur le thème “les étrangers dehors et tout ira bien”, il y a lieu de s'inquiéter, surtout si les “démocrates libéraux avancés” ne rechignent pas à faire alliance avec lui. Il est facile de faire rimer “immigré” avec “sécurité” et de rendre la gauche responsable de leur présence, alors que la majorité d'entre eux sont en France depuis une décennie au moins, et que bon nombre sont venus aux frais des patrons français qui avaient besoin de leur force de travail. Il est moins facile de dire tout crûment : “Ces gens-là, c'est comme les citrons, on les presse et puis on jette la peau.” Ne faisons pas des immigrés les boucs émissaires ni les exutoires de nos problèmes, c'est une porte qu'il est dangereux d'ouvrir : aujourd'hui les Noirs, les Arabes, demain...

Rappelons-nous ces mots d'un pasteur allemand rescapé des camps de la mort : “Quand ils sont venus arrêter mon voisin le juif, je n'ai pas protesté... Je n'étais pas juif. Quand ils sont venus arrêter mon voisin le communiste, je n'ai rien dit... Je ne suis pas communiste. Quand ils sont venus m'arrêter, il n'y avait plus personne pour protester.”

Ph. B.

TRAVAUX

L'année écoulée n'a pas vu de grands chantiers se dérouler à Livry, mais la Commission des Travaux n'est pas restée inactive : elle a préparé de nombreux dossiers

qui ont ensuite pour la plupart été discutés en Commission extramunicipale.

Si 1983 n'a vu que la réfection de la voirie de la rue des Chanois, 1984 verra l'aménagement de la rue de Melun du passage à niveau au virage après la gare.



Outre la réfection de la chaussée sont prévus des parkings, des plantations d'arbres et la remise en état de la cour de la gare. Le programme de voirie 84 prévoit également le gravillonnage de la rue des Juifs.

C'est cette année également que débiteront la rénovation et l'extension du réseau d'éclairage public. Première tranche : avenue de la Gare, rue de Vaux, rue et place Mouton. Ces travaux permettront un éclairage plus homogène du village et entraîneront la suppression de quelques poteaux faisant double emploi, toujours ça de gagné pour l'esthétique.

Au niveau des bâtiments communaux :

- l'ancienne école du 11, rue de Vaux aura sa charpente, infestée par les capricornes, traitée et ses gouttières remises en état;
- l'école maternelle : transformation de la pièce de stock en atelier pour le personnel de service;
- la mairie : réfection de la toiture.

Pour l'église, la Commission des Travaux, en concertation avec la Commission extramunicipale, élabore un programme pluriannuel dont la première tranche débutera courant 1984.

Il y aura aussi l'assainissement du cimetière, suivi des premiers travaux d'embellissement, et l'aménagement paysager des abords du futur plateau d'évolution du groupe scolaire des Chanois, dont le soubassement a pu être réalisé à moindres frais lors des travaux de voirie.

Bien sûr à cette liste viendront s'ajouter les nombreux petits travaux ponctuels et parfois imprévus qui causent

souvent des désagréments aux riverains, et nous voudrions profiter de cet article pour remercier tous les habitants de Livry pour la compréhension et même l'aide qu'ils nous apportent lors des "grands" comme des "petits" travaux.

La Commission des Travaux



Les travaux de la rue des Chanois dans leur phase finale

Le plateau d'évolution scolaire en cours de réalisation



Les prochains Conseils municipaux auront lieu le 4 mai et le 6 juillet.



ECLAIRAGE PUBLIC

Cette année verra le début de la rénovation de l'éclairage des rues de notre village. Dans un souci d'amélioration et d'économie, un projet a été discuté et élaboré par la Commission des Travaux. Il consiste à multiplier les sources lumineuses afin de supprimer les zones d'ombre, de remplacer les lanternes de modèle ancien par des paraboles plus performantes pouvant recevoir des lampes sodium haute pression de 80 W, donc plus économiques, de supprimer des poteaux en utilisant les appuis E.D.F. existants, la place de Livry faisant l'objet d'une attention particulière pour lui conserver son caractère.

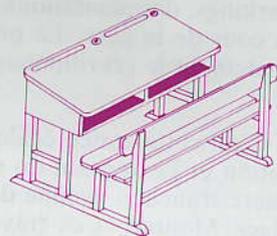
Un programme de travaux et de financement sur quatre ans a été retenu par le Conseil municipal, le Syndicat d'électrification de Melun, dont Livry fait partie depuis de nombreuses années, ayant donné son accord pour subventionner ce programme à 60%. L'entreprise Bornhauser, qui assure déjà l'entretien du réseau, sera maître d'œuvre.

La première tranche comprendra la rue de Vaux, l'avenue de la Gare, les rues Mouton, des Uselles, le sentier de la Gare et une partie des rues de la Garenne et de la Folie. La Commission extramunicipale a évoqué la question de l'éclairage du chemin de la Garenne. Celui-ci n'étant pourvu d'aucune infrastructure électrique, il serait nécessaire de créer une extension. Une étude est en cours à ce sujet.

A la charge de la commune, le réseau d'éclairage est commandé par six pendules, couplées pour l'allumage par une cellule photo-électrique. Leur réglage est effectué périodiquement par un conseiller municipal mais, leur type variant suivant leur date d'installation, de petits décalages, retard ou avance, peuvent se produire. Un cahier est ouvert en mairie sur lequel nous consignons toutes les anomalies d'éclairage que vous nous signalez, ceci pour aider l'entreprise qui chaque trimestre vient vérifier, réparer, entretenir le réseau. Donc n'hésitez pas à venir prévenir des mauvais fonctionnements que vous constatez.

J.-C. J.

AFFAIRES SCOLAIRES



Nous sommes déjà au troisième trimestre de l'année scolaire 83-84!

A Livry, la rentrée s'est faite sans problème dans les écoles primaire et maternelle. Les enfants y poursuivent leur scolarité dans de très bonnes conditions et cette année, grâce à la Caisse des écoles, ils reçoivent tous un enseignement musical.

COLLEGE DE VAUX

Le collège de Vaux sera-t-il agrandi ? Après bien des palabres, oui. Résumons. En juin 1983, les communes de Blandy-les-Tours, Livry-sur-Seine et Moisenay, au sein du syndicat intercommunal, sont d'accord sur la nécessité d'agrandir et prêtes à participer aux dépenses, sans subvention. Seule la commune de Vaux-le-Pénil hésite à contribuer. Le 27 juin, l'agrandissement est décidé à l'unanimité.

Mais le terrain d'assiette nécessaire à la construction est la propriété de la commune de Vaux-le-Pénil et le Conseil municipal de celle-ci, le 16 novembre, prend la décision de prendre en charge seul l'agrandissement, décision vivement contestée par les autres communes. Vaux persiste et refuse de céder le terrain au syndicat, mais s'engage à accueillir les enfants des autres communes.

Les travaux ont donc débuté, financés par la seule commune de Vaux, et nous espérons que la rentrée 1984 se fera dans les locaux agrandis.

TRANSPORTS SCOLAIRES

La ligne n° 8 empruntée par les enfants scolarisés dans les lycées et collèges de Melun et Vaux ayant été supprimée, la municipalité de Livry a mis sur pied un transport scolaire auquel se joignent les enfants de Vaux-le-Pénil.

CAISSE DES ECOLES

Nous avons mis à l'étude la mise en place d'un centre de loisirs qui, nous le souhaitons, pourrait fonctionner dès la rentrée prochaine.

La Commission Scolaire



claude masiero

électricité générale

Tél. 068.01.17

88, ROUTE DE VAUX,
LIVRY SUR SEINE 77000 MELUN



Les gourmands du restaurant scolaire

Le mardi 27 mars, 31 élèves, sur les 32 de la classe de CM2, ont passé avec succès leur brevet de natation à la piscine de Dammarie.

A L'ECOLE MATERNELLE

L'exposition des travaux d'élèves aura lieu le samedi 16 juin de 9 à 12 heures à l'école maternelle. Nous serons heureuses d'accueillir toutes les personnes intéressées par les différentes créations artistiques que les enfants de l'école maternelle exécutent pendant l'année scolaire.

Les Institutrices de maternelle

REGLEMENTATION SUR LES PLANTATIONS EN LIMITE DE PROPRIETE (suite)

Sanctions de ces dispositions

Fixées par l'article 672 du Code civil, elles permettent au voisin d'exiger l'arrachage ou la réduction à hauteur :

— Sur la bande de 0,50 m longeant la ligne séparative, aucun arbre, arbuste ou arbrisseau ne doit exister.

— Sur 1,50 m au-delà de cette bande, les plantations de plus de 2 m de haut devront être, au choix du propriétaire des arbres, soit arrachées, soit réduites à hauteur de 2 m.

— Le voisin n'est pas tenu de prouver que les arbres lui causent un dommage. Mais il ne peut exiger la suppression ou l'étiement d'arbres situées en deçà de la distance légale si leur propriétaire a acquis le droit de les conserver soit par convention, soit par destination du père de famille, soit par prescription trentenaire.

ELAGAGE DES BRANCHES

L'article 673 (alinéa 1) du Code civil permet à quiconque, si les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux du voisin avancent sur sa propriété, d'exiger qu'elles soient coupées.

Seul le propriétaire des arbres peut procéder à l'opération.

Le droit d'exiger la suppression des branches, applicable alors même que les arbres se trouvent à distance légale, est imprescriptible. Mais le maintien des branches peut être prévu contractuellement.

RAMASSAGE DES FRUITS

Les fruits développés sur les branches qui surplombent le fonds voisin appartiennent au propriétaire de l'arbre tant qu'ils sont sur cet arbre. Mais lorsqu'ils sont tombés naturellement au sol, le voisin est en droit de les ramasser (Code civil, art. 673).

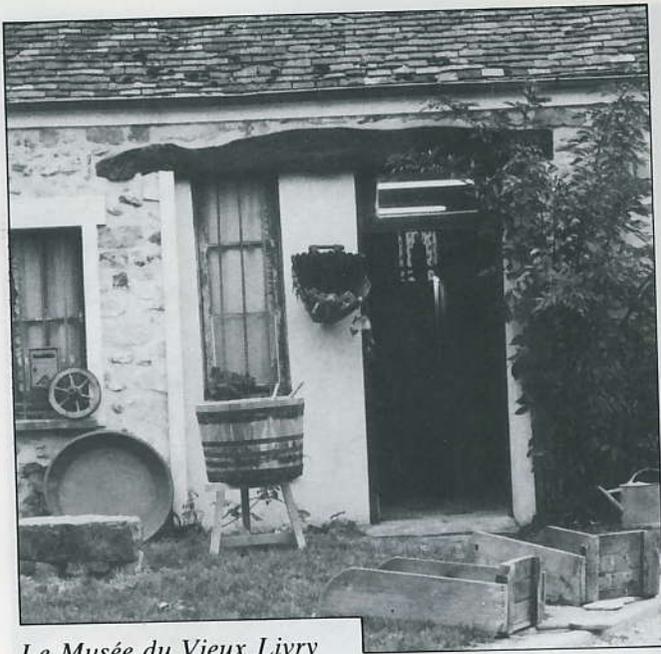
Le propriétaire de l'arbre ne peut en faire la cueillette sur le fonds voisin qu'avec l'accord de ce voisin; cependant, on invoque parfois à ce sujet une obligation de voisinage.

SUPPRESSION DES RACINES, RONCES ET BRINDILLES

Aux termes de l'article 673 (alinéas 2 et 3) du Code civil, on peut couper soi-même à la limite de la ligne séparative les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage.

Mais on ne peut obliger le propriétaire voisin à le faire, ni couper les racines au-delà de la ligne séparative.

Il s'agit d'une faculté imprescriptible, à laquelle on ne peut renoncer que par convention.



Le Musée du Vieux Livry

ANIMATION

Dans la profession de foi que nous publions avant les élections municipales de mars 1983, nous affirmions notre désir de contribuer à l'animation de notre village. Y avons-nous réussi ?

Bien sûr, la municipalité a continué à apporter son soutien, sous forme de subventions, aux associations communales, les anciennes comme les nouvellement créées. Mais animer, c'est aussi faire se rencontrer les gens, donner une impulsion pour que, ensemble, ils réalisent quelque chose. C'est ainsi que nous avons pu mettre sur pied la journée Livry bric-à-brac, fruit de la coopération de toutes les associations. Une réussite, sans l'ombre d'un doute, à voir la foule qui se pressait sur la place. Je rappelle aussi pour mémoire que c'est la Commission d'Animation qui a lancé le nettoyage du bois. Et nous avons encore quelques idées en réserve pour les années qui viennent. Vous aussi sans doute. Venez les exposer à la Commission extramunicipale et ainsi, grâce à vous, à nous, Livry bénéficiera d'une animation encore plus importante.

La Commission d'Animation

PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS...

Cinq roues de vélo,
Des bouteilles à gogo;
Deux guidons,
Du fer à béton;
Une scie de boucher,
Une fourche usagée;
Une cafetière en émail,
Des pots de fleurs en pagaille;
Du plastique, du grillage,
Un sac poubelle, un porte-bagages;
Quelques gamelles rouillées,
De la tôle ondulée;
Une lessiveuse, un landau,
Un sommier, des vieux seaux;
Des bidons d'huile, des parpaings,
Une batterie, une mobylette...

Cet inventaire à la Prévert ne représente qu'une petite partie de ce que nous avons trouvé dans le bois, mais la trouvaille la plus importante, c'est une bonne ambiance, un esprit d'équipe, et le sentiment de rendre à la forêt sa vocation première de poumon du village, de but de promenade, grâce à la trentaine de personnes en moyenne qui, chaque samedi, suent et peinent sur les épines, les racines, les ronces. (Remercions au passage M. Lauerjon, notre boucher, qui a contribué au ravitaillement des "forestiers", car les efforts, "ça creuse!", ainsi que la société CERBA pour son aide.)

Nous en avons pratiquement terminé avec la partie située derrière les Uselles et, de toute façon, la végétation reprend et il n'est plus possible de couper, les troncs sont pleins de sève. Nous allons ensuite nous attaquer à la pointe située entre le foyer-résidence et le domaine d'Artémis. Les propriétaires des parcelles concernées ont été contactés, certains ont déjà donné leur accord.

Nous savons que ce nettoyage ne fait pas l'unanimité des riverains, mais la majorité de la population et les personnes âgées de La Chesnaie sont satisfaites du travail accompli. Un grand merci donc aux bénévoles du samedi matin. Pour clore la saison, un méchoui sera offert par la commune aux participants, dans le bois, le samedi 19 mai.

Ph. B.



Les bûcherons dans l'effort



LE RAMASSAGE DU VIEUX PAPIER PERMET DE PLANTER UN ARBRE

*Nous connaissons maintenant les résultats de la collecte du vieux papier, mentionnée dans le précédent **Livry-Info**. Ce ramassage, organisé par l'Association intercommunale pour la protection de la nature et de l'environnement, avec l'aide de la commune, a permis de dégager une somme de 500 F. Compte tenu de l'avancement de la saison, cette somme sera rapidement utilisée pour la plantation d'un tilleul de haute tige sur le terre-plein situé en face de l'entrée du cimetière.*

N'oubliez pas qu'un nouveau ramassage aura lieu fin mai ou début juin. Quand on sait que la papier obtenu à partir de vieux papiers recyclés permet d'économiser énergie et matière première, cela vaut la peine de penser à mettre systématiquement de côté journaux, prospectus, enveloppes, etc. Vous serez surpris de constater comme la pile monte vite. La date exacte vous sera communiquée dès qu'elle sera connue.

La Ligue contre le cancer nous a fait savoir que d'octobre à décembre 1983, 6 tonnes de verre avaient été récupérées, ce qui a rapporté 388,80 F à la Ligue (0,06 F/kg). C'est peu, mais nous apportons notre contribution. Continuons!

R. V.

ETAT CIVIL

Naissances :

BRAICHET Cédric	09-02-1983
SENNE Sandra	15-02-1983
JOSON Jean-Paul	05-04-1983
DRIN Ombeline	17-04-1983
COPELLI Frédéric	29-04-1983
CHAUSSADE Fabien	01-05-1983
SCHMIDT Méryl	13-05-1983
BESSON Christophe	26-08-1983
CANESTRARO Isabelle	03-11-1983
CLERY Anthony	23-12-1983
ODIN Jérémie	23-12-1983

Mariages :

KONSTADINU Théodoros et DIDILLON Catherine	le 08-01-1983
CATTELAN Jacky et HUBERT Pierrette	le 29-01-1983
PELLETIER Pierre et FONGRENAND Edith	le 07-02-1983
LANGLOIS Claude et PICONEL Chantal	le 26-03-1983
CRUZ DEL SOLAR José et PUEL Josiane	le 07-05-1983
HENNEQUIN Olivier et BALDE PLEZ Valérie	le 07-05-1983
CARRION Bernard et MESTRES Noëlle	le 09-05-1983
VAGNER Jean-Paul et ANSART Josette	le 11-06-1983
NOGUEIRA LOPES Francisco et DECAMP Isabelle	le 28-10-1983
PERRIER Philippe et LECOQ Isabelle	le 12-11-1983

Décès :

JOSON Paul	le 07-01-1983
BERNARDI Artémio	le 25-01-1983
CARDINET Paul	le 10-04-1983
LE FUR Marcel	le 16-04-1983
PETIT Edmond	le 04-05-1983
PLATEAU Odette, veuve Charpentier	le 10-05-1983
KRICH Casimir	le 04-06-1983
GOYON Georges	le 23-06-1983
NISI Maria, veuve Klein	le 14-08-1983
LORRY Marie, veuve Rivet	le 16-08-1983
BONVINI Maria, veuve Bernardi	le 02-09-1983

DESSERT Léontine, veuve Léglise	le 09-09-1983
LE RALLIC Anne-Marie, épouse Belzic	le 29-09-1983
LE GUERNIC Joseph	le 29-09-1983
ROUILLE Paul	le 06-11-1983
LE DUIGOU Ludovic	le 22-11-1983
BARBIER André	le 12-12-1983
COPELLI Frédéric	le 12-12-1983
GREVOUL-FESQUET Raymonde, épouse Restouble	le 17-12-1983



Dallas-sur-Seine

La société Elf-Aquitaine fait procéder à des études de terrain dans notre commune afin de chercher du pétrole. Des forages de quelques dizaines de mètres sont effectués pour enfouir des charges afin de provoquer des ondes sismiques. Un camion laboratoire enregistre les ondes ainsi créées, ce qui permettra aux spécialistes de connaître la nature de notre sous-sol et de savoir si un gisement d'or noir ne se trouve pas sous nos pieds. On sait qu'à Blandy, Champaux, Chaunoy, des résultats très prometteurs ont été enregistrés et l'exploitation a commencé.

Mais rassurez-vous, le bois des Uselles ne sera pas remplacé par une forêt de derricks dans les six mois à venir, même si ces "camions renifleurs" trouvent quelque chose.

AVIS DE RECHERCHE

Certains d'entre vous ont bien sûr connu le lavoir qui se trouvait sur le terrain de l'A.L.J.E.C., mais quelqu'un en a-t-il conservé une photographie ? A notre connaissance, il n'existe pas de cliché qui représenterait ce témoignage du passé de notre commune aujourd'hui disparu.

Si quelqu'un possède une telle photo, nous serions heureux qu'il nous la prête afin que nous puissions en faire une copie, qui pourrait prendre place dans un futur Musée du Vieux Livry. Merci d'avance.

La Commission d'Animation

La commune doit un grand merci à M. Hayoun qui, tout à fait bénévolement, a mis sa connaissance et sa pratique des chiffres au service des personnes âgées pour les aider à remplir leur déclaration de revenus, véritable casse-tête pour bon nombre de gens. Nous ferons sans doute encore appel à lui.

Le bloc-notes...

COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes invite tous les habitants de Livry à venir soutenir notre équipe lors des Jeux intervillages qui se dérouleront au Mée, sur le terrain de la piscine, le 20 mai. Toutes les personnes désirant participer aux jeux sont priées de se faire connaître auprès de M. Joson à la mairie de Livry. Une réunion préparatoire aura lieu le jeudi 10 mai à 20 h 30 à la Villa du Nil.

Le Comité des fêtes organise un concours de tarot et belote le samedi 19 mai au restaurant scolaire, à 20 h 45. Nombreux lots à gagner !

KERMESSE SCOLAIRE

Les organisateurs rappellent que la Kermesse aura lieu le samedi 23 juin. Les préparatifs se poursuivent, mais on nous demande de signaler qu'il faudrait encore quelques volontaires pour tenir les stands. On demande également quelques lots pour la loterie (gâteaux, sucre, bonbons, bibelots, etc.), ainsi que 100 points Chic que l'on trouve sur les paquets de pâtes Lustucru. Pour tous renseignements une seule adresse : Mme Mayeux, place de l'église (ou auprès des institutrices).

Prochaine réunion le mardi 24 avril à 20 h 30 au restaurant scolaire, venez nombreux !

A.L.J.E.C.

L'assemblée générale de l'association se tiendra le samedi 12 mai à 17 heures au Foyer Gaston-Magat. Très bientôt, notre journal, **Le Lien**, sera distribué et vous y trouverez le résumé de nos activités de l'an passé.

Le week-end de l'Ascension, l'A.L.J.E.C. accueillera son 6^e Salon d'Arts. Le peintre d'honneur en sera André Léonard, que nos visiteurs fidèles connaissent bien. Venez nombreux admirer toiles et sculptures.

Le 16 juin, sous un ciel que nous espérons moins humide que l'année dernière, sera allumé le traditionnel feu de la Saint-Jean.

Les différentes sections de l'A.L.J.E.C. tournent à leur rythme de croisière. Dernièrement, l'atelier de modélisme a reçu la visite du maire de Livry, qui a admiré le travail de nos jeu-

nes, et que nous remercions, ainsi que celle d'un groupe d'élèves de l'Ecole normale qui ont été très intéressés par nos réalisations.

Quant à nos anciens, ils se retrouvent tous les vendredis après-midi, ainsi que le mardi pour la peinture sur soie et le jeudi pour la gymnastique.

DONNEURS DE SANG



M. Marcel Durand, président-fondateur de l'Association des donneurs de sang bénévoles de Vaux-le-Pénil, Livry et environs nous a brutalement quitté le 5 décembre dernier. Sa présence à chaque collecte prouvait avec quelle générosité et quel dévouement il se donnait pour cette association qu'il avait créée le 22 janvier 1976.

Malgré cela, l'action qu'il avait entreprise continue. Le plus bel hommage que l'on puisse lui rendre, c'est de venir de plus en plus nombreux tendre le bras à chaque collecte de sang.

Le Vice-Président.

UNE NOUVELLE ASSOCIATION A LIVRY : L'A.P.A.A.L.

L'Association pour l'Art et l'Animation à Livry s'est créée afin de perpétuer l'enseignement musical qui a pu être mis en place cette année à Livry avec l'aide de l'A.D.A.C., Association de Défense et d'Animation de Chartrettes. Cet enseignement s'adresse aux enfants et adultes de Livry. Par ailleurs, des cours de danse contemporaine pour enfants seront organisés et assurés par un professeur qualifié. Les adultes pourront eux se retrouver afin de s'initier à la varappe en forêt de Fontainebleau.

Nous avons également le plaisir de vous proposer le 20 avril 1984 à l'église de Livry un concert de musique ancienne et espérons que vous viendrez nombreux.

LA CHESNAIE

Nos activités ont beaucoup de succès; les "anniversaires" sont très fréquentés et la participation de nos amis alimente les caisses de l'association de près de 1000 F à chaque fois. Les "soirées rétro" rassemblent de plus en plus de "mémoires", mais, malgré les quatre-vingts participants en moyenne, ne rapportent pas d'argent dans le portefeuille; mais sous le portefeuille, il y a le cœur. Les causeries Jacques-Railard sont goûtées par un public restreint, mais fidèle.

Les sorties de l'été vous sont proposées à l'état de projet, vos suggestions et vos désirs peuvent facilement apporter des modifications. Le problème pour ces activités étant celui du délai d'inscription, celle-ci devra être définitive et réglée le vendredi précédant la sortie.

En nouveauté, nous allons utiliser l'ancien local des soins à domicile pour de courtes séances de projection. Afin de concilier les horaires des animateurs (après leur travail) et ceux des personnes qui ont des activités différentes (chant, danse, cartes, etc.), nous proposons "l'heure apéritive", entre 18 et 19 heures.

C.O.S.

(Comité des Œuvres sociales du Personnel communal)

Le Personnel Communal a décidé la création d'un Comité qui s'est fixé pour but :

- de créer un rapprochement entre les divers services communaux,
- d'allouer des primes et secours divers aux membres,
- de venir en aide pécuniairement aux membres éprouvés,
- de se pourvoir d'un régime de retraite complémentaire et de prévoyance.

Une des premières actions entreprises a été l'adhésion à un Comité National d'Action Sociale qui donne droit au bénéfice d'allocations diverses à l'occasion d'événements familiaux en passant par les prêts sociaux et séjours avec aide pour les vacances.

Nouvelles paroissiales

La profession de foi aura lieu le 3 juin.

Composition et impression
ICN PUBLICIVIT 543.38.20

Scans Cl.Pestourie.